
Renvoi aux comités de la marine et des secours de l'adresse des officiers municipaux de la commune de Cherbourg (Manche) qui envoient une somme de 1225 livres offertes par les marins, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi aux comités de la marine et des secours de l'adresse des officiers municipaux de la commune de Cherbourg (Manche) qui envoient une somme de 1225 livres offertes par les marins, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 297;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23931_t1_0297_0000_6

Fichier pdf généré le 21/07/2021

sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué les conspirations, et l'invite à rester à son poste (1).

[La Sté de Villefranche-sur-Saône à la Conv.; 26 mess. II] (2).

Représentants du peuple,

Toutes vos mesures sont inspirées par l'amour le plus ardent de la patrie, et dictées d'après les principes les plus sages d'équité; tous vos décrets sont frappés au coin de la plus salutaire politique, et tous les jours nous recevons de nouvelles preuves du courage incomparable et des talents merveilleux avec lesquels vous étouffez tous les complots, et vous anéantissez les espérances des ennemis de la révolution.

Les fonctions du tribunal révolutionnaire étaient encore calquées sur le système machiavélique des perfides constituants, retranchés dans le dédale des formalités qui, n'étant qu'un travestissement de l'ancien ordre judiciaire, entravaient la marche de ce tribunal; les conspirateurs luttaient impudemment contre la justice nationale, et les patriotes malheureux et calomniés, confondus avec ces scélérats, éprouvaient d'interminables angoisses et courraient les mêmes dangers. votre profonde sagesse a corrigé les vices de cette institution si redoutable aux aristocrates. la justice, la raison, le bon-sens en règlent présent, mieux que jamais, les opérations véritablement révolutionnaires. l'évidence morale, l'existence des faits, suffisent par eux-mêmes pour éclairer la conscience des jurés républicains dont votre choix fait autant d'honneur à votre sagacité, que leur patriotisme en assure les avantages et c'est dans ce miroir fidèle que les juges clairvoyants aperçoivent, dans tout leur jour, les crimes des contre-révolutionnaires et l'innocence des patriotes.

Cette justice exacte prompte et sévère est une des armes les plus sûres pour terrasser les ennemis de la liberté, et un des moyens les plus efficaces pour l'affermissement de la république. et Certes, le comité de salut public mérite les plus grands éloges pour vous avoir proposé cette loi, autant propice aux patriotes qu'elle est terrible pour les traîtres: cet infatigable comité, digne de l'admiration de l'univers par l'immensité de ses travaux immortels, et l'importance de ses succès étonnants, partage les sentiments de confiance et de gratitude dont nous sommes pénétrés pour nos représentants.

Continuez, pères de la patrie, de maintenir ce comité précieux dans son poste, et restez y vous-mêmes, jusqu'à ce que l'europe domptée ait reconnu les droits de l'homme et ceux des républicains.

Nous avons déjà 4 milliers de salpêtre à vous envoyer, et nous espérons que l'évaporation des eaux qui nous restent en fournira autant, ce qui fera à peu près, 2 livres de salpêtre par individu.

Vive la République! vive la convention nationale! vivent les comités de salut public et de sûreté générale!

CHANAL (*comm^{re}*), MOREL (*secrét.*),
METRO Fils (*comm^{re}*), VINCENT (*comm^{re}*), DRESSON
DURIEUX (*vice présid.*), VERRUS (*comm^{re}*)

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public.

(1) P.V., XLII, 2.

(2) C 314, pl. 1253, p. 22.

1

Les officiers municipaux de la commune de Cherbourg, district de ce nom, département de la Manche, font passer à la Convention une adresse à laquelle est jointe une somme de 1225 liv. dont les marins stationnés sur cette rade font offrande aux veuves et orphelins que le sort a faits dans le dernier combat.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de la marine et des secours (1).

5

Le citoyen Vaugeon, directeur de l'hôpital militaire de Choisy-sur-Seine, dit Marat, département de Paris, transmet à la Convention divers traits héroïques de plusieurs généreux défenseurs de la patrie, blessés et transportés audit hôpital.

Mention honorable, insertion au bulletin des traits de courage, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Le citoyen Vaugeon, directeur de l'hôpital militaire et ambulancier de Choisy-sur-Seine, transmet à la Convention les traits suivans. Guillaume Collet, fusilier au 10^e bataillon de Paris, arrivé à cet hôpital, demanda à grands cris qu'on lui tirât la balle qu'il avoit à l'épaule gauche, et qu'on la lui remit, pour qu'après sa convalescence, il pût s'en servir à ôter la vie à un automate à trois criches par jour.

Tous les malades d'une salle s'apercevaient que le commandant de la garde nationale requeroit leur infirmier pour travailler au salpêtre, et qu'il demandoit au directeur ce qu'il devoit faire, les malades, sans attendre sa décision, s'écrièrent: *qu'il aille faire du salpêtre, nous en avons besoin pour combattre nos ennemis; nous nous soulagerons réciproquement.*

Un défenseur couvert de blessures, à qui l'on donnoit des secours, et que l'on plaignoit, répondit avec fierté: *apprends qu'un républicain ne souffre jamais.*

François Ballay, fusilier au 2^e bataillon de la 199^e demi-brigade, reçut hier, avec tranquillité, l'annonce que lui fit le chirurgien, qu'il falloit lui faire l'amputation à la jambe gauche et pendant l'opération qui s'est faite, il répéta plusieurs fois: *Vive la République! vive la Montagne! vivent les Sans-culottes!*] (3).

6

La société populaire de Brutus-Villiers, district de ce nom, département de la Seine-Inférieure, après avoir fait l'éloge mérité du batail-

(1) P.V., XLII, 2.

(2) P.V., XLII, 2.

(3) Bⁱⁿ, 3 therm.; M.U., XLII, 73; Débats, n^o 670; J. Paris, n^o 569; Rép., n^o 215; Audit. nat., n^o 667.